

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ALLOCATION DE RECHERCHE POUR MISSIONS ARCHEOLOGIQUES

Le dossier de demande d'allocation de recherche comprend deux parties : la première est destinée à être examinée par la Commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger ainsi que par l'administration centrale et les ambassades concernées, elle est à rendre pour le 12 octobre 2022. La seconde partie est destinée à la vérification par l'administration centrale et est à rendre pour le 10 janvier 2023. Seuls les dossiers complets et signés seront pris en compte.

Le financement se fait sur la base d'un programme quadriennal. **Toutefois, la demande est à renouveler chaque année.**

Le programme quadriennal porte sur 4 années consécutives. Il n'est pas autorisé de l'interrompre pendant 1 an. De même le rapport final doit impérativement correspondre au financement donné sur les 4 ans.

RESUME DES PIECES A JOINDRE Dossier de candidature Pour le 12 OCTOBRE 2022 (délai de rigueur)

- **Formulaire de demande d'allocation de recherche 2023** ci-dessus dûment rempli (veiller à bien lire et signer le cahier des charges).
- **Document à adapter à votre situation :**
 - 1) **Pour un nouveau programme quadriennal :** présenter **le projet de quadriennal** en incluant impérativement **un calendrier des opérations projetées** ainsi qu'une **carte géographique** du site à l'échelle du pays ou de la région (**document de 60 pages maximum**).
 - 2) **En cours de programme quadriennal :** présenter **un rapport d'activité** sur la/les campagne(s) précédente(s) de la mission. Ce rapport doit impérativement contenir **un calendrier des opérations projetées** ainsi qu'une **carte géographique** du site à l'échelle du pays ou de la région (**document en français de 60 pages maximum, bibliographie et illustrations incluses**).
 - 3) **En fin de programme quadriennal :** présenter **le bilan du quadriennal achevé et la liste des publications parues ou à défaut programmées** (plan de publication à l'appui). **En cas de demande de renouvellement de quadriennal :** présenter également **le bilan de la dernière année du programme, la problématique du nouveau projet et les évolutions proposées**, ainsi qu'un **calendrier des opérations projetées** et **une carte**

géographique du site à l'échelle du pays ou de la région (document de 80 pages maximum).

- Curriculum Vitae du chef de mission.
- Charte de sécurité signée.
- Copie du permis de fouille délivré par les autorités locales.
- Etat détaillé des dépenses 2022 au 12/10/2022 (document sur papier libre daté et signé) faisant apparaître le reliquat prévisionnel 2022.

NB : En cas de fouilles tardives (automne), fournir pour le 12 octobre 2022 le formulaire de demande d'allocation de recherche 2023 dûment rempli. Le rapport sera communiqué dans un second temps avant le 15 novembre 2022, délai de rigueur (le préciser clairement lors de l'envoi du formulaire).

L'ensemble de ces pièces est à envoyer obligatoirement par voie électronique (pour l'administration centrale) et voie postale (pour l'ambassade) aux adresses ci-dessous :

1) Pour l'administration (pôle SHS, archéologie et patrimoine – contact: Mme Agnès LE BOUHOULEC) :

Une nouvelle procédure, remplaçant les boîtes gmail par sous-commission, est mise en place :

Il convient d'envoyer l'ensemble des pièces du dossier par France Transfert en utilisant le lien suivant : <https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload> et en suivant les étapes décrites ci-dessous :

-Mettre en expéditeur votre adresse e-mail

-Mettre en destinataire la boîte générique suivante commissiondesfouilles.dgm-dcrr-esr@diplomatie.gouv.fr

- Mettre en objet du message : la SOUS-COMMISSION, le PAYS, l'INTITULÉ DE LA MISSION et votre NOM.

Merci d'utiliser uniquement France Transfert (envoi des documents sous format PDF - 20 Mo maximum) et de ne pas utiliser les anciennes boîtes gmail, WeTransfer ou d'autres programmes de stockage.

Un accusé de réception vous sera adressé sous huit jours. En cas de non réception, merci de le signaler en envoyant un message sur la boîte : commissiondesfouilles.dgm-dcrr-esr@diplomatie.gouv.fr

2) Pour les Ambassades

- Par voie postale :

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Ambassade de France à (indiquez la capitale et le pays d'accueil de la fouille)

Service de Coopération et d'Action culturelle

Service de la valise diplomatique -13, rue Louveau – 92438 CHATILLON CEDEX

*Important : veuillez n'envoyer que le formulaire de demande d'allocation en **format papier**, le reste en format PDF sous une clé USB (50 Mo maximum) qui sera jointe dans la lettre.*

Documents financiers et annexes **Pour le 10 JANVIER 2023 (délai de rigueur)**

- **Dossier financier de l'année 2022** arrêté à la date du 31 décembre 2022 (**veiller à le signer en bas de la page 3**). **Toutes les rubriques doivent être obligatoirement remplies (coût estimé et coût réel)**.
- **Formulaire de candidature pour 2022**
- **Relevé d'Identité bancaire (RIB)** de la mission archéologique.
- **Relevé de votre compte de dépôts de fonds** ouvert à la Trésorerie générale pour l'étranger, arrêté à la date du 31 décembre 2022.
- **Copie des pièces justificatives (honoraires et vacations).**

L'ensemble de ces pièces sera à envoyer par France transfert (<https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload>) sur la boîte générique suivante : commissiondesfouilles.dgm-dcrr-esr@diplomatie.gouv.fr

Sous format PDF (20 Mo maximum), avec pour objet du message la SOUS-COMMISSION, le PAYS et l'INTITULÉ DE LA MISSION.

Merci d'utiliser uniquement France Transfert et de ne pas utiliser les anciennes boîtes gmail, WeTransfer ou d'autres programmes de stockage.

ANNEXE

Répartition géographique des sous-commissions archéologiques

a) **Sous-commission Amériques** : archeomonde.ameriques@gmail.com

L'entièreté des pays du continent américain (Nord et Sud).

b) **Sous-commission Afrique-Arabie** : archeomonde.afriquearabie@gmail.com

Afrique du Sud, Angola, Arabie Saoudite, Bahreïn, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République Centrafricaine, Comores, Congo-Brazzaville, Congo-RDC, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Emirats Arabes Unis, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-Equatoriale, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Qatar, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Léone, Somalie, Soudan, Sud-Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

c) **Sous-commission Asie-Océanie** : archeomonde.asieoceanie@gmail.com

Afghanistan, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Biélorussie, Bhoutan, Birmanie, Brunei, Cambodge, Chine, Corée du Nord, Corée du Sud, Fidji, Géorgie, îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Kazakhstan, Kiribati, Kirghizistan, Laos, Malaisie, Maldives, Micronésie, Mongolie, Nauru, Népal, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Russie, Salomon, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor Oriental, Tonga, Turkménistan, Tuvalu, Ukraine, Vanuatu, Viêt Nam.

d) **Sous-commission Europe-Maghreb** : archeomonde.europemaghreb@gmail.com

Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Libye, Macédoine, Malte, Maroc, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque, Tunisie, Vatican.

e) **Sous-commission Orient Ancien** : archeomonde.orientancien@gmail.com

Irak, Israël, Jordanie, Liban, Syrie, Territoires Palestiniens, Turquie.